L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 DECEMBRE 1879. 53me Année

DUFOUR & LIBBY, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 12 DECEMBRE 1879.

VENTES A L'ENCAN DU CE JOUR

Par Stern & Co., dans leurs salles d'en bas, les tes, meubles et bric-à-brac.

Par Albert Pratt & Co., au bureau de prêts, 17 rue Bienville, gages inutiles.

TENTATIVES DE CENTRALISATION.

On a remarqué dans le message de M. Hayes, l'affectation avec laquelle il répète, à diverses reprises, le mot "nation" et substitue, partout où il en a l'occasion, le terme national à celui de fédéral. C'est l'indice de la prétention, déjà annoncée, du parti républicain de transformer le gouvernement de cette république qui est actuellement une fédération d'Etats, de façon à subordonner entièrement les gouvernements locaux au pouvoir central et à réduire plus tard les Etats à la condition de provinces.

L'idée d'un gouvernement unique central est entièrement contraire à l'esprit et à la lettre même de la Constitution. C'est avec intention et après une longue discussion que le terme nation a été écarté dans la rédaction de la Constitution.

Les fondateurs de la république des Etats-Unis ont entendu établir une confédération d'Etats, unis pour certains objets, mais parfaitement indépendants et souverains pour tout le reste. Les conditions ont-elles suffisamment changé pour rendre avantageux, sinon nécessaire, une modification dans le plan qui sert de base à l'existence des Etats-Unis ? C'est là une question ouverte à la discussion.

Centralisation ou fédération signifient deux *systèmes* complètement opposés. Chacun de ces systèmes a ses avantages et ses inconvénients. Avec la centralisation on substituerait un seul code civil, criminel et commercial aux 38 codes actuellement en vigueur, on serait débarrassé de la nécessité et de la dépense de 38 législatures différentes, et on pourrait réaliser une grande économie par la substitution de simples préfets aux gouvernements d'Etat. Telles sont brièvement les principales raisons que peuvent invoquer les partisans de la centralisation.

Mais les avantages purement matériels de la centralisation ne peuvent compenser les dangers qu'elle offrirait pour la liberté, qui serait facilement anéantie par un gouvernement réunissant dans ses mains tous les pouvoirs. D'un autre côté, si jamais le peuple américain trouvait utile d'abolir les Etats pour se constituer en nation, il devrait choisir une époque où l'administration fédérale lui offrirait des garanties d'honnêteté et de respect pour les libertés publiques. La corruption qui existe actuellement dans cette administration, doit faire reposer comme une véritable calamité toute tentative présente de centralisation.

Avec un territoire aussi vaste que celui des Etats-Unis, d'ailleurs, une république unitaire aboutirait forcément et promptement au despotisme d'un seul. Quand on vu, de tout temps, sous le système fédéral, le pouvoir exécutif exercer à l'aide de son patronage et de l'armée de fonctionnaires qu'il dirige, une influence considérable sur les élections présidentielles, on peut se rendre compte de ce qu'il ferait si toutes les administrations locales, exécutives et judiciaires, étaient placées sous sa dépendance.

La république des Etats-Unis, avec un pareil *système*, subirait le sort qu'a eu la république romaine. Au gouvernement du peuple par le peuple serait bientôt substitué le gouvernement d'une oligarchie qui ferait elle-même place au gouvernement d'un seul. Cela ne se ferait pas sans résistance et on entrerait dans une ère de convulsions qui ne finirait que par la dictature et l'empire.

En tout cas, il y a un fait patent, c'est que la transformation du pouvoir fédéral en pouvoir national serait une révolution complète et non une évolution. La nécessité d'une telle révolution, dans les circonstances présentes, n'est nullement démontrée, à notre avis.

Mais, en attendant que les républicains puissent abolir directement les gouvernements d'Etat et réaliser leurs rêves de centralisation, ils ne négligent aucune occasion d'empiéter sur les droits des Etats. Les cours fédérales ont une tendance de plus en plus marquée à méconnaître l'esprit des législations d'Etat, à baser leurs décisions sur un droit qu'elles considèrent comme supérieur au droit local, à abuser des mandamus et des injonctions pour affirmer leur juridiction sur les autorités locales. Elles se permettent d'ordonner la levée de taxes qui sont formellement prohibées par des lois d'Etat, violant par là le grand principe politique qui fait du droit de lever les impôts un droit exclusif du gouvernement. C'est ainsi que, bien qu'une loi de la Louisiane interdise à la municipalité de la Nouvelle-Orléans de lever plus d'un et demi pour cent de taxes dans une année, la Cour de District des Etats-Unis n'a pas hésité à lui ordonner de lever une taxe spéciale en violation de cette loi, et à admettre ainsi un principe dont l'application pourrait obliger la ville à lever en une seule année une taxe de dix ou même de vingt pour cent sur les propriétés pour satisfaire les créanciers municipaux.

La magistrature fédérale assume donc un pouvoir qu'n'appartient qu'à la législature de l'Etat, celui de lever les impôts, et les prétextes lorsque ne peuvent justifier un pareil empiétement sur les prérogatives du gouvernement d'Etat.

Dans une autre sphère, nous voyons le Directeur général des postes, sous prétexte de morale, exclure du privilège qui appartient à tout habitant des Etats-Unis, de recevoir des lettres et des circulaires par la malle, les personnes qu'il soupçonne d'être en relations avec des compagnies de loteries.

Alors même que la supposition serait fondée, le Directeur des Postes n'a aucune autorité pour déclarer que des compagnies légalement constituées par des chartes accordées par des Etats souverains, sont hors la loi et doivent être privées du privilège des malles. Les loteries ne sont pas plus immorales que les jeux de Bourse ou l'agiotage sur les cotons ou autres marchandises, et la poste fédérale serait aussi peu fondée à interdire les malles de tous ceux qui spéculent sur les fonds, les cotons, les céréales ou les esprits, qu'à supprimer celles des loteries ou de leurs agents.

C'est un symptôme alarmant des tendances du parti républicain que cette guerre entreprise par un des membres du cabinet de M. Hayes, contre des entreprises dont l'existence est légalement autorisée par les lois de plusieurs Etats. Mais M. Key va plus loin encore. Il vient de faire présenter par un représentant du Mississippi au Congrès, un projet de loi qui l'autoriserait à exclure des malles tous les journaux contenant des annonces de loteries. Le philanthrope sait pertinemment et ceux qui l'ont élevé à cette dignité l'savent aussi, que l'un des principaux soutiens du parti républicain dans le Sud, est la Louisiane State Lottery Company, qui a dépensé des sommes énormes pour corrompre la presse et les hommes politiques de tous les partis, et qui a réussi à obtenir le renouvellement de sa charte, malgré l'opposition de la majorité du peuple de l'Etat.

On peut être opposé aux loteries et il est permis de demander l'abolition des lois d'Etat qui les autorisent. Mais le gouvernement fédéral n'est pas chargé par la constitution des Etats-Unis, d'imposer aux Etats le code de morale particulier qui peut s'accorder avec les notions d'un membre du cabinet fédéral. Ni le Congrès, ni le pouvoir judiciaire des Etats-Unis n'ont de contrôle à exercer sur les législatures d'Etat en ce qui touche le droit civil et criminel qu'il plaît à celles-ci d'adopter.

C'est, cependant, à exercer un pareil contrôle, non autorisé par la Constitution, que tend un amendement présenté avant hier au Congrès par M. Burrows, du Michigan, pour faire interdire par une loi fédérale la polygamie. La proposition a, au moins, le mérite de reconnaître qu'actuellement la Constitution n'accorde aucun pouvoir au Congrès de légiférer sur cette question. Mais, si comme que nous soyons de la polygamie, nous soutenons que l'amendement doit être repoussé, parceque c'est un empiètement sur le droit des Etats de régler leur droit civil et que c'est une négation de la liberté des croyances religieuses.

Si on entrait dans une pareille voie, on ne sait pas jusqu'où l'on pourrait aller. Il y a des gens qui pensent que le divorce est tout aussi immoral que la polygamie ; certains Etats admettent le divorce, d'autres le repoussent. Demandera-t-on aussi que le Congrès fasse une loi pour autoriser ou pour proscrire le divorce ? De là à faire régler par le pouvoir fédéral tout ce qui a trait au mariage, à l'hérédité, à la tutelle, il n'y a qu'un pas, et si nous prétexte de l'unité de morale, on arrive à faire voter par le Congrès un code civil unique, à plus forte raison demandera-t-on qu'il n'y ait qu'un seul et même droit criminel pour tous les Etats-Unis. M. Key s'dirigeant déjà en censeur, prétend bien interdire, de son autorité privée, les loteries et n'osant pas violer le secret des lettres, intercepter toutes celles qu'il suspecte.

Les démocrates du Congrès doivent étouffer tous ces germes de centralisation sans se laisser arrêter par des raisons de sentiment. La Constitution actuelle est l'arche sainte de nos libertés; il faut l'opposer comme un bouclier aux conspirateurs qui ne cherchent à l'entamer sous le fallacieux prétexte d'une morale supérieure, que pour la renverser et confisquer au profit d'une oligarchie sans scrupules le droit de self-gouvernment qui appartient à trente huit millions d'hommes libres.

Nous avons reçu de M. E. P. Pellet, consul des Etats-Unis à Barranquilla, Colombie, le *shipping list*, publié dans cette ville et un tableau des exportations et importations du port de Sabanilla avec les Etats-Unis.

JOURNAL D'EDUCATION.—Nous avons reçu le numéro de décembre de cette publication, qui contient comme d'habitude, quantité d'articles et de matières à lire.

LE GRAND TIRAGE.—Le gros lot de ce tirage n'est pas six-dixmos de $100,000, le prix du billet étant de $10 seulement. On sait que l'existence de la Loterie de l'Etat de la Louisiane n'est plus en question et qu'aujourd'hui plus que jamais elle fait honneur et sans délai à toutes les exigences du tirage. Avec un seul billet on peut donc gagner une somme assez considérable pour faire une grosse fortune. Nous n'avons jamais eu de faiblesse pour les jeux de hasard, mais nous avouons que les chances offertes par la loterie de l'Etat de la Louisiane sont fort séduisantes.

Si vous voulez un bon piano, adressez-vous à Werlein, 135 Canal. Ne prêtez pas l'oreille à ce que l'on pourrait vous dire au-dehors, mais allez voir par vos propres yeux. Les affaires de M. Werlein ont doublé depuis un an. Il vous donnera pleine satisfaction. Vous trouverez chez lui des pianos de Chickering, de Mathushek, de Hale, de Pleyel, etc., ainsi que des pianos d'occasion. On échange aussi. Les prix sont bas et les conditions de paiement faciles et libérales.

Pour arrêter, puis guérir une toux opiniâtre, qui pourrait dégénérer en une maladie sérieuse, il est prouvé que le "Sirop Pectoral aux Navets Indiens" possède des qualités souveraines.

Si vous voulez dépenser peu d'argent et avoir pour beaucoup de chaussures, vous n'avez qu'une chose à faire : aller à l'Etoile Rouge faire votre bill.

Les pérégrinations du général Grant.—Suivant la relation publiée par un journal de Chicago, le général Grant aurait dit qu'on lui a offert la présidence de la compagnie du canal de Nicaragua, et qu'il attend que le parti républicain lui ait offert la présidence des Etats-Unis pour déclarer ce qu'il se propose de faire. On télégraphie de Cincinnati que le général Grant, interrogé sur le fondement que pouvait avoir cette allégation, répondu avec son laconisme accoutumé : "Absolument aucun."

Samedi après-midi, le général Grant a assisté à la plantation d'un arbre dans le South Park, à Chicago, et jeté la première pelletée de terre sur ses racines. Le soir, un grand banquet lui a été offert par le Commercial Club dans l'Hôtel Grand Pacific.

M. Hamilton Fish a donné communication de la lettre suivante, à lui adressée par le général Grant, au comité de réception de général à New-York :

Mon cher Monsieur,—J'ai votre lettre du 29 novembre, suggérant que le 26 ou le 29 décembre, probablement cette dernière date, seraient des jours convenables pour ma visite à New York. Le 29 me conviendrait fort bien, mais depuis que je vous ai écrit pour la dernière fois une invitation m'a été adressée d'accepter un wagon spécial à Key West, Floride, et de là le passage à la Havane ; et je devrai conséquemment partir de New York, Philadelphie ou Washington, le 26 ou le 27 décembre.

Si j'accepte ceci, je n'irai pas à New York avant mon retour au printemps prochain. En somme, je crois qu'il vaut mieux remettre ma visite à cette époque. S'il arrivait quelque chose rendant nécessaire que j'aille à New York, je vous en informerais dès que j'en aurai connaissance."

M. Hamilton Fish a répondu que le comité, tout en tenant à remplir le devoir agréable que la législature lui a confié, désire par-dessus tout consulter les convenances du général. Il pourrait ainsi :

1° Les membres résident en diverses parties de l'Etat, et un avis serait nécessaire pour les rassembler. Nous supposons donc que votre visite à New-York est différée. Si vos arrangements venaient à être changés, j'ai à requérir au nom du comité, telle notification (s'il est possible par télégraphe,) qui vous conviendrait et laisserait un temps suffisant pour faire tous les préparatifs nécessaires en vue de votre visite à New-York. Je suis, etc." *Courrier des Etats-Unis.*

—Nous lisons dans l'*Avenir*, de Bayonne :

"M. de Carayon-Latour, lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie territorial de la Gironde, a comparu jeudi, à une heure, devant le conseil d'enquête réuni à Bayonne.

"Ce conseil se composait de M. le général de division Khan, président, et de MM. d'Apat, Fesre et Capdeport, lieutenants-colonels commandant les régiments territoriaux des Basses-Pyrénées et des Landes. Le général Peyrelongue était rapporteur. Le conseil a constaté, par quatre voix contre une, le colonel de Carayon-Latour. Cette décision ne nous surprend pas. Mais nous sommes curieux de savoir comment le colonel a pu démontrer le droit pour un officier d'insulter à un banquet légitimiste s'est à dire à une manifestation hostile au gouvernement."

D'après une dépêche reçue par le *Figaro*, M. de Carayon-Latour a préparé lui-même sa défense. Il a terminé en disant "que le petit-fils d'un maréchal de France ne devait pas sortir de l'armée pour démissionner."

L'INDUSTRIE SUCRIÈRE.

Nos lecteurs trouveront à la seconde page un article intéressant emprunté au JOURNAL DES FABRICANTS DE SUCRE.

Pour $1 50 vous achetez une belle botte ciquet à l'Etoile Rouge.

Théâtre de l'Opéra.—C'est plaisir de voir les salles combles se succéder à l'Opéra ; hier soir il n'y avait pas une place vide. Il s'agissait d'entendre dans *Lucie* la prima donna légère de la troupe Strakosch qui n'avait pas encore paru. Mlle Maria Litta a tous les processus faites sur la foi de sa réputation. C'est une véritable chanteuse à roulades, de grande école et de haut style. La voix, un peu blanche peut-être dans le medium, est très jolie dans le registre supérieur et d'une grande pureté dans les notes élevées, que la chanteuse donne avec une extrême facilité. Au premier acte, Mlle Litta a chanté l'air de la partition italienne, elle y a obtenu un succès qui a été en grandissant jusqu'à la grande scène de folie dont nous parlerons plus en détail dimanche, car elle en a chanté toutes les parties et les vocalises d'une façon admirable.

Le ténor Baldassa a beaucoup plu au public ; il a une voix sympathique, d'un assez fort volume, bien timbrée dans le medium et très agréable dans les sons mixtes. Elle a le défaut d'être un peu courte, ce qui fait que l'artiste n'a pu rendre la scène de l'anathème avec toute la puissance désirable, mais il a très bien chanté ses duos et fort bien tenu sa partie dans le sextuor du second acte qui a été bissé. Mlle Litta donne dans le sextuor un *ré* aigu d'une grande netteté. M. Gottschalk a chanté correctement le rôle d'Ashton, et l'ensemble de la représentation a été très bon.

Nos compliments aux deux danseuses qui ont dansé de jolis pas et nous ont ainsi permis d'entendre la ravissante musique du divertissement au second acte.

On redonnera *Lucie* ce matin à samedi et nous reviendrons sur cet opéra et sur la Litta qui est réellement une chanteuse de grand talent.

Ce soir il y aura une représentation extraordinaire de *Aïda* de Verdi, qui a produit une si grande sensation à St. Samedi soir aura lieu la première des *Puritains*, de Bellini, l'auteur de Norma.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La première représentation de Robinson Crusoé, a eu grand succès hier soir et une foule énorme y assistait. On a beaucoup admiré les décorations et les costumes ainsi que le talent avec lequel les rôles principaux ont été joués. Alice Atherton s'est réellement surpassée et a prouvé une fois de plus qu'elle était digne de faire partie de la troupe de Lydia Thompson. Miss Marion Singer, Miss Lina Merville, ont toutes les deux été fort bien accueillies. On dit que la première parle trois langues, l'anglais, le français et l'allemand et qu'elle a reçu une éducation supérieure. La seconde, Miss Lina Merville a remplacé Lydia Thompson elle-même et a toujours été une grande favorite. M. Louis Harrison a été unique avec ses danses fantastiques et quant à Willie Edouin, il a été réellement inimitable dans le rôle de Vendredi. Robinson Crusoé redonné ce soir ainsi que demain samedi en matinée, mais le soir on représentera pour la première fois en cette ville la fameuse extravaganza "Hiawatha" dont la musique est de Edw et le libretto de N. Childs. Cette pièce a toutes les éléments possibles de succès populaires.

CHANGE AVEC TOUTE GARANTIE DE LOYAUTÉ.—C'est mardi, 16 décembre, qu'aura lieu au Grand Opera House de la ville le tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane dont le gros lot est de $100,000 avec des billets coûtant $10 seulement. Les portes s'ouvriront à 10 heures et demie du matin et le tirage commencera à 11 heures. Il y aura concert au même moment et les billets en fractions de billets donneront au porteur le droit d'entrée au concert et au tirage. A ce tirage présideront les généraux J. A. Early et G. T. Beauregard qui tous deux ont témoigné maintefois sur la manière loyale et délicate avec laquelle la Loterie de l'Etat de la Louisiane conduit ses opérations.

La question des greenbacks.—Nous lisons dans le *Messager franco-américain* :

La question des greenbacks est décidément celle qui, en ce moment, prime toutes les autres aux Etats-Unis. On signe dans Wall street une pétition au Congrès pour demander le vote de la résolution Bayard sur l'abolition du cours forcé des greenbacks. "Nous croyons, disent les auteurs de la pétition, que cette mesure encouragerait l'esprit d'entreprise, ferait revivre la confiance d'une manière permanente et mettrait fin aux incertitudes qui amènent des fluctuations désastreuses sur la valeur de toutes choses." Parmi les personnes qui ont déjà signé cette pétition, on cite les principaux banquiers et négociants du bas de la ville.

Au dire du *Herald* les républicains de l'Ouest seraient très désireux d'enterrer la résolution Bayard, et d'empêcher qu'elle ne provoque au Congrès une discussion qui mettrait en lumière les divergences d'opinion entre l'Ouest et l'Est sur la question des greenbacks. De vraies divergences existent aussi bien parmi les démocrates que parmi les républicains, et c'est pourquoi l'adoption de la résolution Bayard est douteuse, à moins que les hommes du Sud, au Sénat et à la Chambre, ne suivent l'impulsion donnée par M. Bayard, ce qui est possible.

—On lit dans le *Globe*, de Londres :

Un terrible désastre est survenu hier soir à Batley. M. Serjeant Simon, représentant les bourgs électoraux de Dewsbury et Batley depuis plusieurs années, avait convoqué ses électeurs à la réunion annuelle au Mansion House Hotel de Batley. La salle, qui peut contenir trois mille personnes, était comble. Au moment où le maire de Dewsbury allait monter au fauteuil de la présidence, accompagné par M. Serjeant Simon et quelques autres personnages, la galerie qui fait face à l'estrade qui devait servir de tribune s'est tout à coup effondrée, précipitant toutes les personnes qui s'y trouvaient avec les bancs, le plancher, etc., sur le drain qui se trouve au-dessous. Ce fut une scène d'indescriptible de confusion, de désordre et de désolation dans cette partie de la salle, pendant que, sur le devant, les acclamations qui accueillaient le député empêchaient pendant un moment, de se rendre compte de la catastrophe. Ce n'est qu'au bout d'un moment que le révérend M. Sturt, ministre non conformiste, put annoncer que les nouvelles de des morts grandissaient à mesure que l'on comptait. M. Serjeant Simon déclara qu'en raison de ce malheur, il croyait devoir ajourner sa réunion.

En attendant, on s'empressait autour des victimes, et l'on avait accru chercher du secours. Un service de brancards de l'hôpital de Dewsbury fut mis à contribution pour transporter les morts ou les blessés, presque tous pris parmi les auditeurs du maire-chasseur. Fred-Buttley, charron de Dewsbury, fut relevé mourant et transporté dans la salle de danse, où il rendit le dernier soupir. Edouard Dawson de Batley Carr, marchand de confections, était mort sur le coup, ainsi que Jno Senior Turner, tailleur, de Dewsbury, David Ingram, tailleur, et Walter Chadwick, comptable, décédé le lendemain matin. Le nombre des blessés est considérable, mais on ignore la chiffre, beaucoup d'entre eux ayant été immédiatement transportés chez eux. Parmi ces infortunés, il y en a trois que l'on ne considère aucun espoir de sauver ; trente-cinq autres sont plus ou moins gravement atteints.

—Un riche Ecossais est par son lit de mort. Il se tourne vers le pasteur et lui dit d'une voix éteinte :

—Ecoutez, vous qui ne le laissez 10,000 livres sterling à l'Eglise presbytérienne, mon âme serait sauvée.

Le pasteur, se grattant la tête d'un air embarrassé, finit par répondre :

—Je ne pourrais pas vous assurer le choses, mais je vous le *pense d'avance*.

Maître de verre de toutes grandeurs et à tous prix à l'Etoile Rouge.

—M. Pouyer-Quertier a expliqué d'une façon bien plaisante, dans le banquet qui lui a été offert à Toulouse, les sacrifices patriotiques que la conclusion du traité de Francfort a coûté à son auteur :

"Puisqu'il faut, en 1871, pour la cessation du traité de Francfort ; et c'est l'amour de mon pays qui m'a permis de ne perdre ni Allemagne, ni mon courage ni même une goutte de mon sang.

—Cinq cents millions à payer dans les huit jours, et la négociation pour gagner à la France la valeur des chemins de fer de l'Alsace. M. de Bismark m'offrait 120 millions ; je les refusai. Tout ou rien, lui dis-je. Et l'obtins 325 millions. Mais que d'ennuis il me fallut subir, et après de cinq de grossières duchesses et le Bismarck de fer chaud. Aussi, quand l'empereur Guillaume a appris que l'avais convenablement subi toutes ces épreuves, il prit M. de Bismark d'accepter toutes mes conclusions.

—Huit départements furent ainsi évacués le lendemain. A cinq heures du matin, M. de Bismark frappait à ma porte et c'est sur le meuble indispensable d'une chambre à coucher que fut signé le traité de Francfort.

—Question d'Orient.

Nous en publions l'autre jour avec un Anglais, ancien résident au Bengale, et fort au courant de l'Est des choses.

—Voyez-vous, nous disait-il avec flegme, lorsque nous aurons de nouveau consolidé notre puissance orientale, nous rendrons aux Indiens une partie de leur liberté, nous ne contrarierons plus leurs croyances et leurs coutumes religieuses.

—Vraiment ? C'est fort généreux.

—Et, ajoute l'Anglais avec le même sang-froid, c'est nécessaire : nous les empêchons de se jeter par milliers sous le char de l'idole de Jaggernat, nous défendons de brûler les veuves, nous obligeons les rajahs à désigner le mieux possible de leur sujets ; nous donnons des primes aux tueurs de tigres. Eh bien ! la population s'accroît démesurément et le moindre disette tourne à la famine. Vous venez de le voir. Laissons donc l'idole dévorer, les veuves se brûler, les rajahs décapiter et les tigres dévorer ! Tout rentrera dans l'ordre prescrit par la nature !

C'est beau la grande politique !

Vin de raisins secs.—Les pauvres vendanges de cette année, lisons-nous dans le *Phare de la Loire*, ont fait imaginer une fabrication parfaitement saine : c'est celle d'un boisson ayant pour base les raisins secs de Malaga.

Avec quatre kilos de raisin on fait pas serille et 1/2 kil. de cassonade, on arrive à se procurer 60 litres d'un liquide sain et fortifiant, dont le coût total ne dépasse pas 3 francs.

Avec du raisin Malaga de première qualité, la dépense peut s'élever à 6 fr. pour les 60 litres, mais le liquide obtenu, nous assure-t-on, est alors égal, en qualité, à un bon vin blanc de pays.

En nous signalant ce procédé, qui prend de plus en plus de faveurs, on nous fait observer qu'après avoir fait bouillir les raisins secs, afin de faciliter le rendement des principes qu'ils contiennent, on verse le tout avec la cassonade proportionnée. On ferme hermétiquement et on laisse fermenter pendant huit jours. La cuvée est mangeable et l'on a la satisfaction d'avoir exposé jour une bouteille de vin naturel sur sa table.

C'est un devoir pour la presse de donner de la publicité à tous les moyens pratiques qui intéressent l'alimentation des classes les plus nombreuses.

Achetez votre oignon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet 4 rue Carondelet.

Père Noël sera bientôt à l'Etoile Rouge ; c'est dire que tous les enfants recevront sous peu de magnifiques cadeaux.

Buggis plus de quatre sous, il est fait usage du vieux cabinet de Miss Windsor pour les enfants. Il dépuge l'intérieur des voitures, ravage les tapis, les tabliers, enfin il est la terreur de la chambre. Pour avoir la paix, il faut lui donner de l'argent. C'est un vieux robinet dont les parties ont parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

ENCAN. ENCAN.

—AU—

BUREAU DE PRÊTS SUR GAGES.

Coin des rues Conti et Bourbon.

SPEAR & MCCOFFIER, Planter J. Spear, encanteur.

Tous les objets non réclamés, sauf exception, sur lesquels l'intérêt n'aura pas été payé jusqu'au 31 décembre 1879, seront vendus à l'encan et à l'amiable à partir de LUNDI, 22 décembre 1879, à 11 heures de matin.

ET LES JOURS SUIVANTS.

Un immense assortiment d'articles nouveaux et d'occasion sera vendu au même temps.

VENEZ ET EXAMINEZ.

12déc—2w JOS. ANGLADE.

PAR ALBERT PAUL, ENCANTEUR.

VENTE sans limite de la plus belle collection de Peintures, Chromos et de Gravures, qui ait jamais été offerte à la Nlle-Orléans, commençant le 12 décembre 1879, à 7 heures P. M., et le 13 à 10 heures A. M. et 7 heures P. M., et ainsi de suite.

J'appelle sur cette rare occasion l'attention des amateurs et des personnes désirant faire des cadeaux de bon goût à l'occasion des fêtes.

12 déc—2f

J. HORICE,

Médecin-Vétérinaire,

Ex-Elève de l'Ecole de Lyon. (France).

Ex-Vétérinaire Militaire.

Bureau—Rue No 215 CANAL STREET.

CHARBON, CHARBON,

Pittsburg, Anthracite, Cannel, Alabama Opal.

HEBRARD & ROCA,

Marchands de Charbon,

No 1 196 rue Gravier.

OFFRENT de livrer aux planteurs, manufacturiers, restaurants et familles aux mêmes prix et termes (comptant) que toutes les maisons régulières de Pittsburg, de l'authenticité et du Cannel de première qualité, ainsi que du Talbot, pour lequel ils sont agents. Ils se recommandent aux personnes désirant un service prompt et consciencieux et solliciter bien respectueusement leur patronage.

19 déc 4m—Dimp

Succession de Jean Sauvage.

LES créanciers de cette succession sont requis de se faire connaître et de présenter une note du montant de leurs créances, à des bureaux ci-bas nommés, par devant le M. Jean Montagne, greffier de la succession, pas No 14, Passage de la Bourse.

12 déc—3t

AVIS.

DEUX BONS BARBIERS trouveront de l'ouvrage aussitôt, à la semaine ou comptant. Poydras et Baronne.

12 déc—1f P. HAU.

Vente des revenus des Marchés Publics.

DES soumissions cachetées pour la perception pendant une année, commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre 1880, seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le LUNDI, 15 décembre 1879, savoir :

Marchés français aux fruits et aux légumes,
Marché français aux viandes,
Marché Ste Marie,
Marchés Washington et Port,
Marché Bayou,
Marchés St Bernard et Le Breton,
Marché d'Hauvieux,
Marché Claiborne,
Marché Magazine,
Marché Bienville,
Marché d'Algier.

Les soumissionnaires doivent être établis pour chacun marché séparément en payer tous les mois.